Renovo ENERGIES

FICHE PRATIQUE · GUIDES

Raccorder ses panneaux solaires au réseau

Les étapes entre la fin du chantier et la première production comptée par Enedis.

4 points clés | 1 tableau | 5 points à cocher

L'ESSENTIEL

01 Pas d'injection avant la mise en service Enedis : elle est interdite et non rémunérée.

02 L'attestation Consuel est le préalable obligatoire à toute mise en service.

03 En vente du surplus, le contrat d'achat démarre à la date de mise en service.

04 Sans revente, une convention d'autoconsommation sans injection reste nécessaire.

QUI FAIT QUOI

Étape	Qui	Quand
Demande de raccordement	Installateur, pour vous	Avant ou pendant le chantier
Attestation Consuel	Installateur et Consuel	Après la pose
Demande de mise en service	Installateur, pour vous	Après l'attestation Consuel
Mise en service et compteur	Enedis	À réception du dossier complet
Signature du contrat d'achat	Vous	Après la mise en service

À GARDER SOUS LA MAIN

- [ ] Le numéro de votre demande sur le portail Enedis
- [ ] Le numéro de point de livraison de votre compteur
- [ ] Vos identifiants de l'espace producteur de l'acheteur
- [ ] L'attestation Consuel visée
- [ ] La date de mise en service communiquée par Enedis

LE CONSEIL DE L'INSTALLATEUR

Notez la date de mise en service dès qu'Enedis la confirme : en vente du surplus, c'est elle qui fixe le début du contrat et la date anniversaire de votre facturation.

Un projet ? Visite technique et devis gratuits.

09 75 96 25 19 · contact@renovo-energies.fr